

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 39 (2012)
Heft: 2

Artikel: Les demandes d'asile ne cessent de s'accumuler
Autor: Lettau, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912994>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les demandes d'asile ne cessent de s'accumuler

Les guerres civiles en Afrique et le revers du «Printemps arabe» commencent à se faire sentir en Suisse où les réfugiés affluent depuis plusieurs mois. Et le débat politique de s'animer.

Par Marc Lettau

Mois après mois, l'Office fédéral des migrations annonce des chiffres de plus en plus élevés – chiffres derrière lesquels se cachent de migrants venant chercher asile en Suisse. En janvier 2012, 2600 demandes ont été déposées. C'est un chiffre record depuis dix ans. L'Érythrée, ravagée par la guerre civile, est de loin le principal pays d'origine des demandeurs. Beaucoup d'entre eux sont susceptibles d'être reconnus comme réfugiés. Il y a ensuite les Roms de Serbie qui viennent tenter leur chance. Pour eux, la probabilité d'avoir le droit de rester en Suisse est pratiquement nulle. Il en va de même pour les nombreux jeunes Tunisiens ayant quitté leur pays en quête d'un avenir meilleur. Sans travail ni perspectives, ces perdants de l'éclosion démocratique en Afrique du Nord ne sont pas non plus considérés comme menacés ou persécutés.

Quatre mois au lieu de quatre ans

Pour la Suisse, cet afflux de réfugiés est une épreuve car, même sans chiffres records, le système d'asile est très sollicité, parce qu'en pleine mutation. Les autorités cherchent aujourd'hui des moyens de réduire la durée excessive des procédures d'asile. Il faut en moyenne quatre ans pour décider si un demandeur d'asile est reconnu comme réfugié et peut donc rester en Suisse. La longueur de ces délais est source de souffrances supplémentaires: les migrants avec enfants en âge de scolarité contraints de quitter le pays après plusieurs années d'attente vivent souvent ce départ comme un nouveau déracinement. La ministre de la Justice Simonetta Sommaruga (PS) souhaite donc que les procédures n'excèdent pas quatre mois et veut en contrepartie renforcer la protection juridique des demandeurs d'asile. L'UDC fait preuve d'incompréhension et exploite le thème tout en proposant un grand nombre de mesures pour durcir le droit d'asile.

Il est aussi question dans le débat que les demandes d'asile soient à l'avenir traitées uniquement en Suisse et non plus dans les ambassades suisses à l'étranger. Cela se solderait par une baisse des demandes. Mais

cette décision affecterait justement ceux qui sont le plus gravement menacés. D'après les socialistes, les demandes à l'ambassade pourraient permettre de combattre le problème des passeurs en faisant un premier tri des dossiers sur place. Le débat sur les demandes à l'ambassade comporte aussi un chapitre délicat du travail de mémoire: ce n'est que l'année dernière qu'a été rendue publique l'affaire des milliers de demandes déposées par des Irakiens à l'ambassade et délibérément mises au placard contrairement à la loi en vigueur, pendant le mandat de Christoph Blocher à la justice.

Qui veut des demandeurs d'asile?

L'afflux de demandeurs d'asile provoque des frictions non seulement en politique, mais aussi au quotidien. Pour eux, la recherche de logements notamment se fait de plus en plus difficile. Dans les débats sur des projets concrets d'hébergement, la tradition humanitaire de la Suisse se heurte à la peur latente et répandue de l'étranger. Parfois, des présidents de commune défendent en

semble un hébergement d'asile commun pour soulager la misère, comme à Ebnet-Kappel (SG). D'autres fois, au contraire, une commune s'oppose avec une rhétorique marquée par la peur de l'étranger contre tous les plans d'hébergement, comme à Bettwil dans le canton d'Argovie.

Lier l'aide au développement?

Le débat s'enflamme aussi du fait de la superposition de plusieurs problématiques. L'immigration légale venant de l'Union européenne, notamment des pays de l'Est, est actuellement élevée. Il n'y a toutefois aucun rapport entre l'immigration relevant de la libre circulation des personnes (2011: 75 000 immigrants) et les demandes d'asile (2011: 22 500 demandeurs). En outre, la politique d'asile et l'aide au développement sont de plus en plus liées. Les partis de la droite bourgeoise veulent sanctionner les pays ne reprenant pas leurs réfugiés économiques en les privant d'aide au développement.

La ministre de la justice Simonetta Sommaruga se montre disposée à négocier la reprise de demandeurs d'asile rejetés avec les États bénéficiant de l'aide de la Suisse. Mais le Conseil fédéral rejette en principe «la conditionnalité générale, stricte et négative», comme le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) retient sur demande. Il ajoute qu'en politique migratoire, rendre l'aide au développement pleinement dépendante de la disposition à collaborer du pays concerné est «en règle générale contre-productive» et affecte «avant tout la population en difficulté et non pas les gouvernements refusant de coopérer». Le constat de Nina Schneider, spécialiste de l'aide au développement de l'organisation Alliance-Sud, va dans la même direction: «Il est fort probable que les coupes dues à des comportements déplorables en politique d'asile touchent précisément les programmes de lutte contre la pauvreté qui aident à diminuer la pression migratoire.»



Dans un centre d'accueil

MARC LETTAU est rédacteur de la «Revue Suisse»